

N° 14



LE MOT DU MAIRE

TVA sociale, rigueur, hausse des énergies... Donc des transports, 2012 s'annonce morose, quelque soit le nouveau Président, il ne faut pas attendre des miracles !!! Les collectivités adoptent leurs budgets dans un climat d'inquiétude et d'incertitude. Fin 2011, la dette publique était de 1 717,3 milliards d'euros, de 353,30 millions en 2001 et de 1 211,600 en 2007, soit pour ces cinq dernières années, la plus forte progression que le pays ait connue. La France s'endette non pas pour assurer des investissements à long terme, ce qui alors serait assez justifié, mais majoritairement pour assurer des dépenses de fonctionnement. Mais nous ne cédon pas au pessimisme ambiant : la commune s'engage comme lui impose la loi dans son programme d'assainissement collectif, le bourg de Martrin et le Cayla. Nous profiterons de ces travaux pour réaliser une opération cœur de village, avec enfouissement des réseaux secs. Parce que nous savons que notre patrimoine est aussi un levier de développement local, nous continuerons son entretien et sa mise en valeur. La collectivité se doit d'être exemplaire dans ce domaine.

La carte communale avec laquelle nous disposerons d'un document d'urbanisme devrait aboutir cette année. Le recensement de ce début d'année 2012 montre que notre commune accueille de nouveaux habitants. Cependant si nous voulons que les générations futures puissent continuer de vivre sur notre territoire, nous devons travailler pour son attractivité. Facile à dire, mais plus difficile à faire. Nous avons surtout des interrogations : quelle qualité du territoire ? Comment relier l'économie et l'attractivité ? Certainement que ces réflexions doivent être menées au-delà du périmètre communal. Nous pouvons constater que ceux qui veulent habiter en milieu rural sont nombreux à vouloir créer une petite activité ou à travailler autrement. Souvent l'absence d'emploi n'est pas un frein pour eux. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement que nous ne pouvons pas toujours leur apporter, mais dans notre intérêt nous devons apprendre à les accueillir.

Adsl : Le programme qui devait permettre à toutes les lignes de la commune d'avoir internet par l'ADSL en 2011 a été abandonné par le Conseil Général. La raison : France Télécom aurait prévu de réaliser sur ses fonds cet investissement. On peut s'interroger sur cette décision qui repose sur aucun engagement écrit de la part de l'opérateur historique. Abandonner des communes au bon vouloir d'un opérateur privé qui n'a aucun intérêt et aucune obligation pour réaliser cette opération relève d'un choix contestable et peu responsable. En attendant, la Mairie peut mettre des moyens techniques pour favoriser par un partage de débit des couvertures radio diffuses de haut débit. Vous pouvez avoir des informations sur ces techniques en vous adressant au tél. 06 87 43 48 63.

Sites web utiles:

www.service-public.fr
www.pagesperso.orange.fr/commanderie_martrin
www.7vallons.com
www.tourisme-saintsernin.com
www.randorancevallons.com

MAIRIE DE MARTRIN

Le bourg 12550 MARTRIN

Tél. : 05.65.99.79.65 - Fax. : 09.70.06.21.72

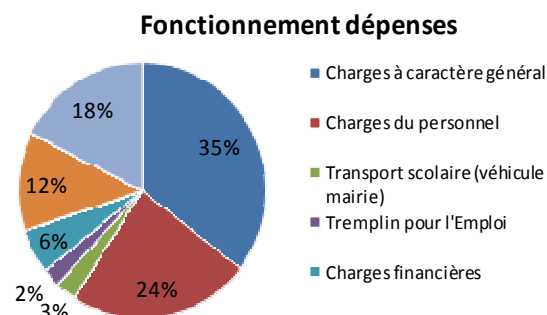
Messagerie : secrmairie.martrin@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert les mardis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
les jeudis et vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h30

Le compte administratif au 31 décembre 2011

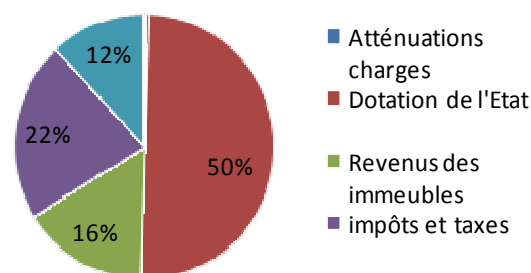
Fonctionnement 2011

Charges à caractère général (cantine, électricité, gaz, terrain, entretien bâtiments, école et transport scolaire...)	77 845
Charges du personnel	52 179
Salaire avec charges pour la partie transport scolaire (véhicule mairie)	6 023
Tremplin pour l'Emploi (intervention rénovation des logements...)	5 024
Charges financières	12 430
Autres charges de gestion courante (subv. , service incendie, Vallée du Rance, PNRGC, Indemnités élus, Département: transport scolaire)	27 373
Atténuations des produits (versement à la CC 7 vallons)	38 632
Total dépenses	219 506



Atténuations charges (remboursement rémunération personnel)	1 726
Dotation de l'Etat	140 465
Revenus des immeubles	44 088
Impôts et taxes	61 944
Produits des services (production solaire, cantine, remboursement gaz et eau, transport scolaire)	32 971
Produits exceptionnels	156
Total recettes	281 350

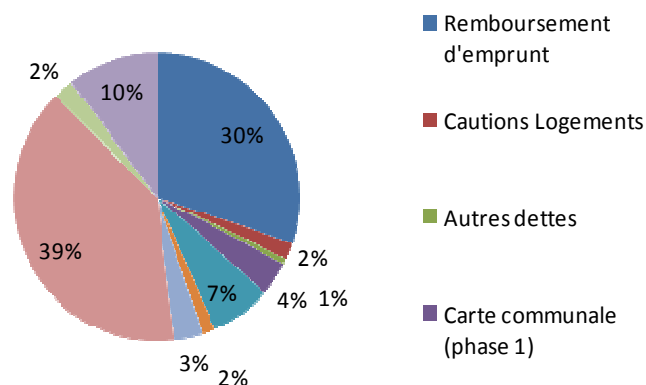
Fonctionnement recettes



Investissement 2011

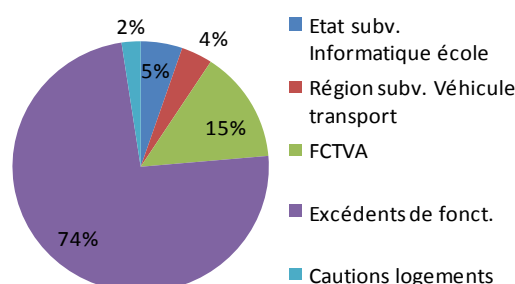
Remboursement d'emprunt	24 422
Cautions Logements	1447
Autres dettes (Syndicat Vallée du Rance)	523
Carte communale (phase 1)	3014
Participation commune extension réseaux	5 610
Achat d'un photocopieur	1 213
Achats divers (20 barrières, réfrigérateur, lave-linge, poêle, cuisinière)	2 621
Travaux entretien bâtiments	31 711
Travaux divers (statue ...)	1889
Travaux voirie	8343
Total dépenses	80 793

Investissement dépenses



Etat subvention Informatique école	4000
Région subvention Véhicule transport	3000
FCTVA	11 033
Excédents de fonctionnement	56 526
Cautions logements	1805
Total recettes	76 364

Investissement recettes



Les réalisations 2011

Les subventions accordées aux associations

En 2011, le montant des aides s'élève à 1320 €. Les structures associatives soutenues par la Mairie de Martrin ont des activités diverses (conseil aux particuliers, sécurité, culture, sport, ...).

*Un repas
lors de la
fête de
Martrin*



- ADIL 12 : 26,76 €
- Comité d'animations culturelles de Martrin : 230 €
- La chiffonnerie de Martrin : 230 €
- Le comité des fêtes : 230 €
- La société de chasse de Martrin : 170 €
- L'amicale des sapeurs pompiers : 110 €
- La société de pêche Vallée du Rance : 100 €
- La Jeunesse Sportive : 100 €
- Fondation du Patrimoine : 50 €
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron) : 35 €
- La prévention routière : 35 €

Le personnel communal

Depuis 2011, la commune de Martrin adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel communal. Cet organisme a pour objet d'améliorer les conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. La cotisation 2011 s'élève à 1 260 €.

En 2011, les agents municipaux ont bénéficié d'une indemnité d'administration et de technicité. Cette prime IAT sera versée chaque année à la même période et est indexée sur la valeur du point fonction publique.

La voirie: le programme 2011

La Communauté des Communes des 7 Vallons a participé à hauteur de 31 478 € TTC pour la réalisation des travaux sur la route du Cayla.

Sur le budget de la commune, des travaux ont été réalisés sur la route départementale au niveau de la tranchée de l'extension des réseaux à la Bourdique, à l'embranchement de la VC1 et de la RD 106 au Cayla. Le montant des travaux s'est élevé à 8 343 € TTC.

La restauration de la vierge

Christine Biron est reconnue pour exceller dans la rénovation de monuments historiques. Elle est venue à Martrin, au cours du mois de septembre 2011, pour entreprendre de peindre la statue de la vierge comme à son origine : blanc, bleu, or fin (registre paroissial). La grille en fer, le piédestal, ainsi que la ceinture du monument en pierre de taille, ont été restaurés par des entreprises locales. Cette vierge monumentale a retrouvé sa place.

Elle est revenue comme les cloches... Le parchemin d'origine, plus quelques mots sur la restauration, ont été glissés à l'intérieur de la statue dans un bocal «*Le Parfait*».



Changement de deux chaudières

Les deux chaudières de la Caminada ont été remplacées par une seule dite à condensation qui permettra des économies d'énergie. Le coût s'élève à 5 839.20 € HT. Le Conseil Général de l'Aveyron subventionne le remplacement de ces chaudières au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Rural-Logement à hauteur d'environ 1 800 €. Un dossier butaprimés a été déposé, le montant de l'aide sera entre 600 € et 2 400 €.

La chaudière du logement haut au Cayla n'était plus réparable. Une nouvelle plus performante et économique (à condensation) a été installée. Le coût est de 3 250.98 € HT. Nous attendons aussi les aides butaprimés. Par contre, le Conseil Général n'aide que pour une chaudière par an. Depuis 2012, ces aides sont supprimées.

Depuis leurs créations, les loyers de ces deux logements ont fourni une recette de plus de 75 000 €, les dépenses pour peinture, petits travaux et la nouvelle chaudière s'élèvent à 11 000 €.

A ce jour, le loyer annuel des deux logements cumulés est de 8 520 €.

La rénovation des logements

Logement de la Poste

En 2010, des travaux ont été entrepris pour transformer le studio de l'ancienne poste en un F2 (réalisation d'une cuisine, une chambre, un bureau, installation de radiateurs performants et restauration de l'ensemble).

Les fournitures viennent des entreprises du secteur. La main d'œuvre a été assurée par Claude Castan et Bertrand Mangeart (employé communal).

Le montant des travaux s'élève à 11 474.56 € TTC de fournitures et 2 364.39 € TTC de main d'œuvre (soit 13 838 € TTC, il s'agit d'environ le montant des loyers du studio depuis 2001). Ce logement sera loué à environ 3 900 €/an.

Logement de La Capelle (ex maison Roques)

De 2008 à mi-2011, le montant des recettes provenant du loyer du logement à La Capelle s'élevait à 15 540 €. Des travaux avaient été nécessaires en 2008 (réfection complète des sols, peintures des menuiseries intérieures, divers travaux électriques de sécurité pour environ 6 600 € TTC).

En 2011, d'autres travaux ont porté sur la peinture extérieure et intérieure (murs, plafonds, volets), les menuiseries extérieures, l'installation d'un poêle à bois, les convecteurs, une douche et la remise en état de la VMC pour environ 6 500 € TTC. Le loyer actuel annuel de ce logement est d'environ 4 800 €.

Les dossiers en cours

Le diagnostic éclairage public

A la demande de la Mairie de Martrin, le SIEDA a réalisé une étude au mois de septembre 2011 afin d'analyser les installations existantes d'éclairage public. Cette recherche est gratuite pour la commune. Les objectifs de ce diagnostic étaient de dégager les axes d'amélioration et de réflexion afin de réduire ou d'optimiser les consommations électriques induites par l'éclairage public et de mettre en évidence les éventuels équipements électriques dangereux.

L'efficacité énergétique globale de la commune de Martrin a été évaluée en comparant avec la moyenne des 231 communes ayant signé le contrat d'entretien avec la SIEDA. Les préconisations techniques de cette étude se déclinent au travers de 10 étapes successives. L'estimation des investissements s'élèvent à 6110 € HT. Le SIEDA peut subventionner à hauteur de 1799 € l'accomplissement des indications mentionnées dans ce diagnostic.

La redevance assainissement collectif

Comme nous l'avions annoncé dans le bulletin de 2011, tous les foyers, soit 48, qui sont raccordés à l'égout collectif ont été imposés en 2011 pour l'assainissement collectif.

En effet, pour se mettre en conformité avec la loi, la commune doit réaliser le traitement des eaux usées qu'elle collecte dans un réseau collectif. L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.

Tout service public d'assainissement collectif donne lieu à la perception de redevances par tous les utilisateurs, dès lors que leur immeuble ou leur maison sont raccordés au réseau d'assainissement.

Jusqu'à cette année, les élus n'avaient pas voulu appliquer cette taxe. Aujourd'hui, les co-financeurs de cet investissement nous imposent la mise en place de cette redevance. En contre partie, ces travaux seront subventionnés, ce qui évitera aux usagers de subir une imposition trop lourde.

Le montant de la redevance dite "d'assainissement" comprend : une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution d'eau, et une partie fixe servant à couvrir tout ou partie des charges fixes du service. Ce programme sera ainsi réalisé avec l'aide de l'Etat et du Conseil Général.

L'assainissement non collectif

A partir du 1er janvier 2012, la prestation assurée par le SPANC du syndicat de la Vallée du Rance dans le cadre des contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif lors des transactions immobilières passe à 70 € le diagnostic.

Contacts : - Sandie Cadier (technicienne rivière),
- Anne Chiffre (technicienne assainissement),
- Catherine Houpert (secrétaire).

Bureau de Belmont : 05 65 49 38 50

Bureau de St Sernin : 05 65 99 36 53

Communiqué du Syndicat de la Vallée du Rance

Cette équipe et tout le bassin du Rance, tiennent à rendre hommage à leur collègue et ami, Thierry PRAUD, technicien rivière de 2005 à mai 2011, date de son décès.

Ils garderont de lui le souvenir de son humour, de son engagement dans la protection de l'environnement et sa grande conscience professionnelle.

La carte communale

La commune de Martrin avait pour objectif de disposer d'un document pour préciser de façon fiable la vocation des terrains en vue de préserver un cadre de vie et mettre en valeur le territoire. Un bureau d'étude (Le cabinet Barjaud) a été désigné pour établir ce document dans ses aspects techniques et administratifs. Le projet de carte communale est maintenant terminé. La chambre d'agriculture et de la commission départementale de consommation des espaces agricoles donnent un avis. Ensuite, il sera soumis à l'enquête publique.

Enfin, avant d'éditer le document final, il restera une dernière phase qui consistera à fournir les dossiers d'approbation et à faire une réunion d'analyse en présence des personnes publiques associées à cette étude.

La numérisation du cadastre

Le S.M.I.C.A. est chargé de la numérisation du cadastre dans tout le département de l'Aveyron. Nombreuses sont les communes qui se sont lancées dans cette entreprise pour disposer d'un Système d'Information Géographique. Notre commune devrait être concernée au cours de l'année 2012. Cette numérisation est indispensable pour la réalisation de la carte communale. Le coût effectif de la numérisation n'est pas encore connu (en attente des subventions européennes); l'acquisition de la licence d'utilisation du SIG s'élève à 390 € HT.

La vie communale

Tri sélectif

Tous les particuliers et petits professionnels du SMICTOM de St Sernin/Rance pourront déposer en déchetterie leurs lampes usagées afin qu'elles soient recyclées.

Par lampes, il faut comprendre toute source lumineuse à l'exception des ampoules à filament. Il s'agit principalement des tubes fluorescents dits

« néons » et des lampes fluocompactes dites « lampes basse consommation ».

Les ampoules « classiques », dites à filament, peuvent être jetées avec les ordures ménagères mais surtout pas avec le verre destiné au recyclage. Réylum, l'éco-organisme agréé en charge de l'élimination des lampes usagées, a mis en place un réseau de points de collecte.



Liste des Points de collecte sur www.malampe.org

Horaires des déchetteries :

Site de Coupiac:

le lundi de 14h à 17h

le samedi de 14 à 17h.

Site de St Sernin-sur-Rance:

le lundi de 10h à 12h

le samedi de 8h30 à 12h.

Horaires du secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30-17h30

Mercredi de 8h30 -12h30

Tél.: 05 65 49 47 13

sictom4@wanadoo.fr

Un point bibliothèque et internet pour les habitants à la salle du conseil

Bibliothèque:

Une permanence est assurée le jeudi matin de 10h30 à 12h (salle du conseil municipal).

Les responsables bénévoles sont Nicole Saint-Lager, Joëlle Combes. D'autres personnes peuvent se joindre à elles.

Salle informatique (accès à internet gratuit):

Ouverte tous les jours (se renseigner à la mairie ou joindre M. le Maire au 06 87 43 48 63).

Une charte d'utilisation internet est à signer par les usagers des ordinateurs. Elle fixe les règles de consultation d'internet. Les utilisateurs doivent s'inscrire lors de la 1ère visite sur un registre avant toute utilisation des ordinateurs. La mairie propose un accès à internet libre et gratuit qui est soumis au respect de certaines règles.

A ce jour, une vingtaine de personnes utilisent ce service et nous comptons plus de 500 visites depuis le mois de juillet 2011.

Des travaux réalisés par les habitants



M. Malric sécurise une croix en bordure de la VC 1. En même temps, il rebâti le mur communal qui longe sa parcelle.



M. Modrusan réalise un mur et verdit son talus. La bordure de sa parcelle avait été mise à mal lors de travaux d'enfouissement conduits par la mairie.

L'école de Martrin

La retraite de Gilberte et l'arrivée de Zoé

La Mairie de Martrin a invité toutes les personnes qui le désiraient à se retrouver autour de Gilberte Paul, afin de lui souhaiter une bonne et longue retraite. Un apéritif a été servi le dimanche 18 décembre à 11h30 à la salle des fêtes de Martrin.



« Les enfants ont fait une photo pour l'offrir à Gilberte quelques jours avant son départ. »

« Aujourd'hui, c'est ta fête, Gilberte ! » Ainsi a commencé l'allocution de Claude Boyer, Maire de Martrin, au cours de laquelle il a

évoqué la carrière de Gilberte Paul, employée depuis 20 ans à la cantine de l'école. Elle n'a pas ménagé sa peine, ni toujours compté les heures ! Sa famille, ses collègues, des parents d'élèves, les Maires et anciens Maires des communes du regroupement scolaire s'étaient réunis pour lui souhaiter une bonne et longue retraite. Emue par cette chaleureuse manifestation, Gilberte a remercié tous les participants. Cette manifestation a été aussi l'occasion de présenter Zoé Serralta, qui occupe maintenant le poste.

Depuis son départ, la cantine est assurée par le restaurant La Caminada où les enfants se rendent tous les jours sous l'œil vigilant de Zoé.

Sa particularité: l'anglais est sa langue maternelle!

Le menu est écrit en anglais. Les enfants apprennent les noms de fruits, viandes, légumes, les formules de politesse... Zoé est donc une aide précieuse pour l'insti-

tutrice qui apprécie, notamment, son soutien dans la prononciation de l'anglais.



« Gilberte émue, lors de la cérémonie organisée par la mairie en son honneur. »

Tout le monde est ravi de cette nouvelle opportunité de se tourner vers les langues étrangères. De plus, Zoé réalise un jardin et organise des ateliers de jardinage avec les enfants.

La nutrition dans les cantines

Une réunion « grand public » a été organisée le 10 janvier 2012 à la salle polyvalente de Martrin.

Davantage de produits laitiers et de fruits, moins de friture et une alternance entre viande et poisson. Telles sont les nouvelles règles nutritionnelles qui présideront désormais à la composition des menus proposés aux enfants qui mangent à la cantine.

Ces règles sont fixées par le décret « relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans

le cadre de la restauration scolaire », paru au Journal Officiel le 2 octobre dernier. Elles s'appliquent dès à présent aux structures qui servent plus de 80 repas par jour en moyenne.

Promis depuis plus d'un an, ce texte et son arrêté émanent de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010.

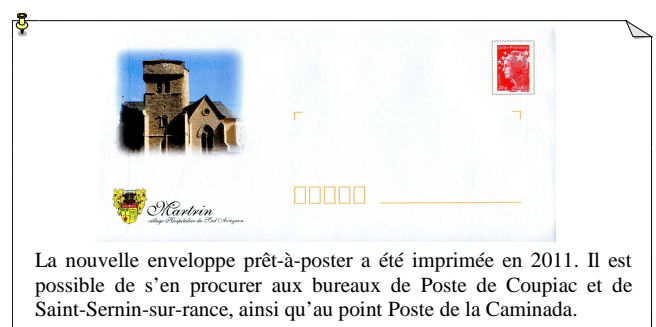
Ils répondent à deux principaux objectifs : la réduction des aliments trop riches et la santé des enfants. Dans l'assiette, cela se traduira par plusieurs changements qualitatifs et quantitatifs, qui

rejoignent les grands principes du Plan National Nutrition Santé (PNNS) établi pour réduire notamment la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'enfant.

Bien que les petites structures servant moins de 80 repas par jour disposent d'une année supplémentaire pour se conformer à ces règles nutritionnelles, la Mairie de Martrin a choisi de s'engager dès à présent dans le PNNS.

Informations diverses

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants, et les informons que des sacs pour le verre donnés par le SMICTOM sont à récupérer à la Mairie.



La nouvelle enveloppe prêt-à-poster a été imprimée en 2011. Il est possible de s'en procurer aux bureaux de Poste de Coupiac et de Saint-Semin-sur-rance, ainsi qu'au point Poste de la Caminada.

La vie associative

Le CAC et ses nombreuses animations

La programmation 2011 du CAC a été particulièrement riche. Les martrinols ont de la chance d'avoir des bals et des spectacles de qualité programmés dans leur salle des fêtes.

Au mois d'avril, le CAC a accueilli le Chœur de la Roquette grâce à un partenariat avec la mission départementale de la culture. La soirée conte musical occitan «**Dòna de pèira**», inspirée par notre patrimoine local, a attiré environ 80 personnes.



Yves Durand, dans la *Dòna de pèira*

Comité des fêtes



Les vétérans lors de la fête de Martrin

Depuis bientôt 3 ans, le comité des fêtes de Martrin s'est reconstitué pour organiser à la fin du mois d'août la fête votive dans le village.

En 2011, les vétérans se sont retrouvés et ont refoulé le terrain de foot à l'occasion d'un petit match. Une bodega était organisée le samedi soir. Le dimanche, les jeunes ont passé la paume dans toute la commune.

La société de chasse de Martrin

La société de chasse de Martrin compte 35 chasseurs. Cette association est dynamique. Comme le souligne Sébastien Paul: « les jeunes sont bien représentés parmi l'ensemble des permis distribués malgré une moyenne d'âge de plus en plus élevée parmi nos adhérents ». L'année 2011 a été remplie pour les chasseurs martrinols. Ils se sont retrouvés lors d'un quine au mois de mars, du concours de belote au mois d'avril, sans parler des comptages des coqs chanteurs (faisans), des chevreuils, des lapins, des lièvres... En partenariat avec l'école pêche-chasse-environnement « Valrance » de St Sernin/Rance, la société de chasse dresse le bilan des actions pour connaître le potentiel reproducteur des animaux sauvages de notre territoire.

Philobin et son racontage musical



Le public était présent pour Philobin

Philobin, artiste habitant de Martrin, a fait découvrir son spectacle, inédit dans la région, le vendredi 18 novembre. Conteur (ou raconteur), il écrit ses textes et s'accompagne en musique. Une trentaine de personnes sont venues écouter des histoires (la vie palpitante d'Albert, le grain de poussière; la naissance du bâton glacé...).

Le calendrier 2012 des activités, festivités...

Atelier d'anglais : tous les mardis soir (de octobre à fin avril, à 20h45, à la salle du conseil municipal)

Gymnastique: tous les mardis matin (de 10 à 11h, à la salle des fêtes)

Cinéma : deux séances en plein air durant l'été et le deuxième dimanche de chaque mois, à partir de septembre

Concert : la chorale « La muse chœur » se produira à l'église le 26 mai, à 15h

Le repas à partager : le vendredi 27 juillet, à partir de 19h

La fête votive : le samedi 25 et dimanche 26 août

La Caminada

Programme Festif - Été 2012

26 mai: soirée couscous/karaoké avec Nounouk

1 juillet: 16 h, après-midi récréatif avec Blaise et ses marionnettes, pour les petits et grands

13 juillet: 20h, buffet dansant animé par le groupe Zanzibar

20 juillet: dîner en compagnie du trio Otan'Oc, musique et danse traditionnelle

28 juillet: dîner avec Tily-Croche chant-synthé

9 août: karaoké avec Nounouk

15 août: déjeuner avec Otan'Oc (bourrées, polka, farandoles... Tout l'après-midi)

2 septembre: retour d'Otan'Oc pour une après-midi endiablée

15 septembre: dîner/karaoké avec Nounouk